

7-2004

Le role du Superieur General

Robert P. Maloney C.M.

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>



Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

Recommended Citation

Maloney, Robert P. C.M. (2004) "Le role du Superieur General," *Vincentiana*: Vol. 48: No. 4, Article 37.
Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol48/iss4/37>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

Le rôle du Supérieur Général

par Robert P. Maloney, C.M.

Supérieur Général

9.VII.2004

Ce matin, j'ai été invité à parler du rôle du Supérieur Général, afin de vous fournir une toile de fond, alors que vous aller entamer la procédure en vue d'en choisir un nouveau.

L'article 101 de nos Constitutions nous indique que la principale tâche du Supérieur Général est, comme successeur de saint Vincent, de gouverner la Congrégation de telle manière que le charisme de saint Vincent demeure toujours vivant dans l'Église. Il doit animer la Compagnie à approfondir sa spiritualité et, à la suite du Christ, à être mobile et missionnaire, allant même jusqu'aux extrémités de la terre. Il doit appeler la Compagnie à contribuer avec compétence et créativité à la formation du clergé et des laïques pour les conduire à une participation plus plénière dans l'évangélisation des pauvres. Il doit être, selon l'article 102, le centre d'unité et de coordination des Provinces, et doit être le principe d'animation spirituelle, appelant la Compagnie à être plus authentiquement priante, à vivre les cinq vertus vincentiennes et les quatre vœux vincentiens d'une manière profonde et radicale. Il gouverne aussi, conformément à l'article 103, avec pouvoir ordinaire les Provinces, les maisons, et chacun des membres de la Congrégation. En même temps, il est soumis à l'Assemblée générale et par conséquent, il doit exécuter, en obéissance, ce que l'Assemblée générale lui demande de faire. L'article 107 explique tout ceci avec beaucoup de détails, de même les Statuts 51 et 53 de la Congrégation de la Mission.

Mais aujourd'hui, je pense que si je vous parlais plus concrètement, cela vous serait utile. Donc voici la question que je pose : Que *fait* le Supérieur Général ? Et plus concrètement encore : comment utilise-t-il son temps ?

Je reconnais que l'utilisation du temps variera considérablement d'un Supérieur Général à un autre, en fonction de ses priorités et même de sa personnalité. Cela dépendra aussi beaucoup de l'équipe de personnes élues ou choisies par le Supérieur Général. Chaque équipe sera différente avec des membres ayant des talents variés. Ceci aura comme conséquence des manières différentes de distribuer le travail de la Curie. Par ces réflexions, donc, je vous partagerai sim-

plement comment j'ai employé mon propre temps. Ceci n'est qu'une manière de faire les choses ; il en y a sûrement beaucoup d'autres.

1. La première priorité du Supérieur Général, comme je la conçois, est d'être le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, pas des Filles de la Charité, ni de la Famille Vincentienne, bien que ce soient des parties très importantes de sa charge. Personnellement, je suis convaincu que pour travailler efficacement comme Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, on doit passer beaucoup de temps à Rome. Chaque année, il y a en moyenne 35 sessions du Conseil. Quoique les Constitutions permettent au Supérieur Général d'être absent, dans la pratique j'ai participé à la plupart d'entre elles. D'ailleurs, il y a quatre sessions de Conseil de *Temps Fort*, chaque année qui durent au moins 5 jours chacun. Les réunions de *Temps Fort* du Conseil sont des moments très significatifs. Lors de ces réunions, une planification à long terme est faite, et des décisions sont prises concernant la formation continue des confrères, l'ouverture de nouvelles missions, les questions financières et les solutions structurelles aux problèmes qui se posent à la Congrégation. Ces rencontres doivent être très bien préparées. Des propositions écrites doivent être distribuées à l'avance, à tous les membres du Conseil en sorte qu'ils puissent les assimiler auparavant. Après ces séances, un important travail de suite doit être également fait. Donc en pratique, les réunions du Conseil, à elles seules, exigent d'être présent à Rome à peu près trois mois par an.
2. Comme vous pouvez imaginer, le Supérieur Général reçoit de nombreuses invitations. De plus, le Statut 51, 2° déclare qu'il devrait, personnellement ou par un délégué, faire une visite officielle de chaque Province une fois tous les six ans. Cette obligation se trouve en tension entre la nécessité d'être à Rome et les nombreux autres engagements qui incombent au Supérieur Général. Parfois, j'ai pensé qu'il devrait y avoir deux personnes : le Supérieur Général d'administration et le Supérieur Général des voyages. En utilisant la liberté accordée par le Statut 51, 2°, j'ai choisi de demander aux Assistants d'effectuer les visites les plus longues aux Provinces, tandis que j'ai fait des tournées plus courtes. Mes voyages étaient souvent une réponse à une invitation pour un événement spécial dans une Province (une réunion importante, un anniversaire, etc.). Pour une telle visite, j'ai jugé que cinq ou six jours étaient suffisants. J'ai habituellement rencontré les membres du Conseil provincial, tous les confrères en un ou deux groupes, j'ai passé une demi-journée avec les Filles de la Charité, et j'ai tenu une réunion avec les représentants des autres branches de la Famille Vincentienne. Les visites du Supérieur Général et des Assistants sont non seulement importantes pour la province, mais elles nous enrichissent aussi. Elles élar-

gissent la perception réciproque. Elles donnent une connaissance directe des confrères et de leurs œuvres. Au cours des trois dernières années, je suis parti de Rome en moyenne trois mois et demi par an et j'ai fait 16 voyages chaque année.

3. Le Supérieur Général donne très fréquemment des conférences. Leur préparation prend beaucoup de temps, puisque j'ai choisi de ne pas employer un « rédacteur de discours ». Au cours des ans, je suis venu à la conclusion que la publication est un des moyens de communication bien plus efficace qu'une simple causerie. Une conférence habituellement concerne un petit groupe, peut-être 200 ou 300 personnes. Un article, s'il est publié dans *Vincentiana*, les *Échos*, et peut-être dans un livre, peut toucher 30 000 à 40 000 personnes. J'ai quelquefois écrit dans *Review for Religious* (*Revue pour les Religieux*) et *America*, magazines qui ont une très grande audience. Quand je suis à Rome, j'essaie de consacrer mes soirées à la lecture, en vue d'écrire. Je dois cette habitude, avec beaucoup de gratitude, à une suggestion faite par le Père Miguel Pérez Flores.
4. La correspondance du Supérieur Général est énorme. Elle atteint quelque quatre milles lettres par an, et, avec le courrier électronique elle se multiplie chaque jour. Au cours des années, j'ai reçu une aide extraordinaire du Secrétariat de la Curie, mais le Supérieur Général doit encore lire les lettres — chose qui est de plus en plus dure — et répondre. Arrivera-t-il un jour qu'un Assistant administratif ne transmette au Supérieur Général que les lettres les plus importantes ? Au cours de mon premier mandat j'en avais discuté avec le Conseil Général, mais finalement cette solution a été rejetée. Quoi qu'il en soit, la lecture de la correspondance donne une connaissance directe très appréciable de ce qui se passe dans la Congrégation et plus largement dans la Famille Vincentienne.

La correspondance du Délégué du Supérieur Général pour la Famille Vincentienne est aussi très abondante.

5. Bien que les affaires financières ne prennent pas un grand pourcentage de mon temps, je pense qu'il est crucial pour le Supérieur Général de se focaliser sur elles de temps en temps, avec l'Économe général. En fait, le dialogue régulier avec lui est, à mon avis, très important. J'ai eu des Économistes généraux extrêmement compétents. Assurer une base financière saine pour les œuvres de la Congrégation est essentiel. Les Provinces et les missions les plus pauvres ont besoin de beaucoup d'aide. Nous avons eu de la chance, ces dernières années, d'avoir des bienfaiteurs notables et des Provinces et confrères très généreux qui nous ont tant assistés. Parfois, je me suis demandé si une « personne-collecteur de fonds » pour la Congrégation pouvait être nommée.

6. La Famille Vincentienne occupe un volume de temps toujours croissant pour le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. Le Père Richardson, lorsqu'il était Supérieur Général, a dit une fois que les Filles de la Charité occupaient 50% de son temps, mais pour ces dernières années, je dirais que cela représente 25%, bien que l'année dernière ce pourcentage s'est élevé en raison de l'Assemblée générale des Filles de la Charité et la révision de leurs Constitutions qui ont exigé une charge de travail immense. Toutefois, pendant la dernière décennie, les autres groupes de la Famille Vincentienne, en particulier les groupes de jeunes, sont venus occuper encore 25% de mon temps. Particulièrement, depuis la dernière Assemblée générale, le travail du Supérieur Général avec les différentes branches de la Famille Vincentienne est devenu très exigeant. La participation aux Assemblées générales de JMV, MISEVI, AIC, et les Religieux de Saint Vincent de Paul, la rédaction d'écrits en tout genre, l'approbation des statuts des différents groupes et l'échange d'une abondante correspondance avec les membres, prend au Supérieur Général un temps plus considérable que par le passé.

Cela veut dire, comme l'a exprimé le Père Richardson, que la Congrégation de la Mission occupe seulement environ 50% du temps du Supérieur Général.

7. Il est peut-être utile de dire un petit mot sur le rôle du Supérieur Général, par rapport aux différents groupes de laïcs.
 - a) JMV - Le Supérieur Général est le Directeur Général de JMV. En cette qualité, j'ai essayé d'assister à toutes les rencontres du Conseil International. J'ai pensé que c'était très important pour les débuts d'existence de la JMV en tant qu'Association Internationale. Cependant, maintenant, les choses se mettent en place doucement. À l'avenir, il n'est peut-être pas nécessaire pour le Supérieur Général de participer à toutes les rencontres du Conseil International. Le sous-Directeur, qui est Pedro Castillo, peut prendre sa place.
 - b) MISEVI - Le Supérieur Général est également le Directeur Général de MISEVI. Puisque MISEVI en est aussi à ses étapes initiales, j'ai essayé de participer à ses rencontres internationales et de suivre de près ses activités. Cependant, à l'avenir, ceci pourrait être aussi moins nécessaire. Felipe Nieto, qui est un membre de l'Équipe de Coordination Internationale, me représente déjà à plusieurs de ces réunions.
 - c) L'Association de la Médaille Miraculeuse - Le Supérieur Général est le Directeur Général de l'Association de la Médaille Miraculeuse. Puisque l'Association Internatio-

nale vient juste de naître, j'ai participé à toutes les réunions de son Conseil de Coordination internationale. Il y a, toutefois, un Coordinateur International, Charles Shelby.

- d) AIC - Le Supérieur Général n'a aucune responsabilité juridique vis à vis de l'AIC, pourtant il a un rôle symbolique et, en fait, les contacts ont été fréquents et très riches.
 - e) La Société de Saint Vincent de Paul - Le Supérieur Général n'a aucun rapport juridique avec la Société de Saint Vincent de Paul, bien que ses membres le considèrent symboliquement comme le représentant de Saint Vincent.
 - f) L'Archiconfrérie de la Sainte Agonie - Le Supérieur Général est aussi le Directeur Général de ce groupe. C'est vraiment un groupe très minuscule qui existe principalement à Paris. Une fois par an, aux environs du 25 mars, je célèbre l'Eucharistie pour ce groupe. En dehors de cela, il n'y a pas grand chose d'autre à faire pour le Supérieur Général.
8. Naturellement, il y a d'autres choses. Il y a les réunions de l'Union des Supérieurs Généraux, bien que dernièrement je n'aie pas été un membre très actif. Parfois, le Saint-Siège me demande un service. J'ai été invité à participer à deux synodes. Cela signifie qu'il faut laisser tomber tout pour un mois entier. J'ai également été invité à présider le Chapitre général des Religieux de Saint Vincent de Paul. Sa préparation et son suivi m'ont aussi requis un mois. Au cours des années, à diverses reprises, le Saint-Siège m'a également demandé d'être membre de Cor Unum, du Conseil des 18, et aussi de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et Sociétés de Vie apostolique. Ces groupes se réunissent seulement de temps en temps.

Comme vous pouvez voir, il y a largement à faire. Mais je suis convaincu qu'il y a beaucoup de confrères qui pourraient bien faire ce travail. Il me semble, que la chose la plus importante est de compter sur le Seigneur — c'est finalement son travail — et de demander au Seigneur *l'anima*, l'âme, la vie, l'esprit, l'enthousiasme, la créativité, de telle sorte que ce soit un véritable service en aidant la Congrégation à approfondir sa spiritualité et à approfondir sa mission apostolique.